

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc. | Numéro de permis 2017193 | Date d'inspection Le 09 novembre 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare | | Numéro de téléphone (506) 475-9309 | |
| Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des espaces de rangement, des effets personnels, des activités quotidiennes et des médicaments (fiches d'administration).
Observation de la préparation du dîner.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2023

Date

original signé par

Jessie Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2023

Date